vinetur

Le World Wine Trade Group adopte des principes volontaires de durabilité en Afrique du Sud

Les autorités américaines ont participé aux discussions sur l’étiquetage numérique, le calcul des calories et les normes des vins sans alcool ou peu alcoolisés

samedi 21 novembre 2026



Les autorités américaines chargées de la réglementation des boissons alcoolisées ont participé ce mois-ci à des discussions internationales sur le commerce du vin en Afrique du Sud. Des représentants des pouvoirs publics et de la filière y ont approuvé de nouveaux principes volontaires de durabilité et examiné des règles susceptibles d'influencer l'étiquetage, le conditionnement et la vente du vin à l'international.

Vendredi 20 novembre, le Alcohol and Tobacco Tax and Trade Bureau (TTB) a indiqué que des membres de sa division des affaires internationales et de son bureau du conseiller juridique avaient participé à la réunion du World Wine Trade Group, qui s'est tenue à Stellenbosch, en Afrique du Sud, du 1er au 4 novembre. Ce groupe réunit des responsables publics et des acteurs de la filière de grands pays producteurs de vin afin d'aborder les questions réglementaires et les moyens de faciliter les échanges internationaux.

Selon le TTB, la réunion a porté sur plusieurs enjeux qui façonnent actuellement le secteur vitivinicole à l'échelle mondiale, notamment les vins sans alcool et à faible teneur en alcool, l'étiquetage numérique, les programmes de durabilité et les exigences relatives aux emballages. Ces sujets ont pris de l'importance à mesure que les producteurs cherchent à répondre à l'évolution de la demande des consommateurs et à respecter des règles différentes sur les marchés d'exportation.

Le TTB a indiqué que l'adoption des Stellenbosch Principles constituait le principal résultat de la réunion. Ces nouvelles lignes directrices volontaires destinées aux pouvoirs publics visent à soutenir des pratiques viticoles durables sans créer de nouvelles entraves aux échanges. Dans son communiqué, l'agence n'a pas détaillé ces principes, mais a précisé qu'ils avaient pour objectif d'aider les pays à promouvoir la durabilité tout en préservant la liberté des échanges.

L'agence américaine a déclaré avoir joué un rôle actif au sein de la délégation des États-Unis. Selon le TTB, ses représentants ont présenté des informations actualisées sur les évolutions récentes concernant les American Viticultural Areas (AVA), notamment la création de la Columbia Hills AVA, dans l'État de Washington. Le bureau a également indiqué avoir contribué aux discussions sur les recommandations relatives au calcul de la teneur énergétique et calorique ainsi que sur les principes

réglementaires applicables à l'étiquetage numérique.

Ces sujets dépassent le cadre étroit de la diplomatie commerciale pour le secteur vitivinicole. Les règles relatives à la déclaration des calories, aux étiquettes électroniques et aux normes d'emballage peuvent influer sur la conception des bouteilles et des étiquettes, ainsi que sur les systèmes de mise en conformité des producteurs dans plusieurs marchés. Elles peuvent aussi avoir des conséquences plus larges pour le secteur des boissons, alors que les entreprises du vin, de la bière et des spiritueux développent l'information numérique destinée aux consommateurs, répondent aux exigences de durabilité et élaborent des produits moins alcoolisés. Pour les importateurs et les exportateurs, une plus grande harmonisation entre les pouvoirs publics pourrait réduire les coûts de mise en conformité et limiter le risque que des normes nationales divergentes entravent les échanges.

Les discussions sur les vins sans alcool et à faible teneur en alcool sont particulièrement notables, car ce segment suscite un intérêt croissant chez les producteurs et les autorités de réglementation. À mesure que davantage d'entreprises du secteur des boissons investissent dans des produits à teneur réduite en alcool ou sans alcool, les questions relatives aux normes applicables, aux termes employés sur les étiquettes et à l'information des consommateurs deviennent plus pressantes. La coordination internationale ne crée pas, à elle seule, de règles contraignantes aux États-Unis, mais elle peut contribuer à orienter les réflexions réglementaires à venir et donner aux exportateurs une idée plus précise de l'évolution possible des politiques.

L'étiquetage numérique figurait également parmi les sujets importants de la réunion. Dans de nombreux marchés, les autorités de réglementation étudient la quantité d'informations à faire figurer sur l'étiquette physique et celles qui peuvent être fournies par voie électronique, notamment au moyen de codes QR ou de liens web. Pour les entreprises du secteur des boissons, ce débat touche non seulement à la conformité, mais aussi aux coûts et à la flexibilité, en particulier lorsqu'un même produit est vendu dans plusieurs pays soumis à des obligations d'information différentes. Le TTB a indiqué avoir pris part aux discussions sur les principes réglementaires applicables à l'étiquetage numérique, signe que la question reste au cœur des travaux internationaux sur les politiques publiques.

Le bureau a également évoqué les discussions sur le calcul de l’énergie et des calories, un sujet qui retient davantage l’attention alors que les pouvoirs publics envisagent des obligations d’information nutritionnelle pour les boissons alcoolisées. Une méthode commune, même volontaire, pourrait éviter aux producteurs de vin d’avoir à appliquer des méthodes différentes selon les marchés. Elle pourrait aussi influer sur la façon dont d’autres catégories de boissons envisagent les futures exigences d’étiquetage, alors que la santé publique et la transparence à l’égard des consommateurs restent au cœur des débats réglementaires.

Fondé en 1998, le World Wine Trade Group regroupe, selon le TTB, l’Argentine, l’Australie, le Canada, le Chili, la Géorgie, la Nouvelle-Zélande, l’Afrique du Sud, les États-Unis et l’Uruguay. Le bureau a indiqué que le groupe sert de cadre aux échanges entre représentants des pouvoirs publics et de la filière, qui peuvent y partager des informations, examiner des questions réglementaires et mener des actions conjointes pour réduire les entraves au commerce du vin tout en permettant aux autorités de protéger les consommateurs.